

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT # 05-2022

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté le **14 mars 2022**, le règlement numéro 05-2022, intitulé :

Règlement concernant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Que l'avis de motion a été donné le 14 février 2022.

Que le projet de règlement a été adopté le 14 février 2022.

Que le règlement ait fait l'objet d'un avis public le 17 février 2022 et a été publié sur notre site internet et à la porte de l'hôtel de ville.

Que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 23^e jour de mars deux mille vingt-deux.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 23 mars 2022 et une deuxième pour insertion sur le site internet de la Ville le 23 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour de mars 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière